



AfricaRice

Vente aux enchères publiques N° 01/2022 Avis et procédure de soumission

Les Bureaux du **Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)** à Abidjan et à Mbé (Bouaké) procèdent à une vente aux enchères de matériels usagés dans l'enceinte de ses locaux sis à :

- **Abidjan** : Cocody, à côté du Dépôt de SOTRA, non loin de l'Ecole de Police.
- **Mbé** : Sur l'axe Bouaké-Katiola (suivre les indications des panneaux AfricaRice sur la voie).

Conditions de participation

La vente est régie suivant les modalités ci-après :

1. La vente est ouverte au public, sans restriction pour un ou plusieurs lots.
2. La vente s'effectue par appel d'offres. La personne offrant le meilleur prix emportera le lot.
3. Du **1^{er} au 07 novembre 2022**, les personnes ou organisations intéressées peuvent visiter les stands d'exposition aux lieux sus-indiqués de 09h00 à 16h00 les jours ouvrables ; lire les affiches dans les locaux des 2 sites (Abidjan et Mbé) ou consulter en ligne le site <http://www.africarice.org/> pour prendre connaissance des conditions de soumission et identifier les articles qui les intéressent et les lots auxquels ils se réfèrent.
5. Du **8 au 11 novembre 2022**, les potentiels acquéreurs doivent :
 - a) Retirer les formulaires de soumission à la caisse (Abidjan ou Mbé).
 - b) Remplir correctement le(s) formulaire(s) en indiquant le(s) numéro(s) du/des lots retenus ainsi que le(s) montant(s) proposé(s).
 - c) Payer à la caisse la caution de 3.000 FCFA requise et non remboursables pour chaque formulaire de soumission ;
N.B. : La caisse est ouverte de 10:30 à 12:00 et de 14:00 à 15:30 du lundi au vendredi
 - d) Plier correctement le formulaire et l'introduire dans la boîte à soumission placée à cet effet à côté du bureau de la caissière ou du caissier.
 - e) Garder l'original du reçu de paiement de la caution et retenir le numéro du formulaire de soumission. Le reçu vous sera exigé lors du paiement et de l'enlèvement du lot gagné.
6. La liste des soumissionnaires les plus offrants sera affichée sur les 2 sites (Abidjan et Mbé) à partir du **16/11/2022**. Les heureux gagnants seront contactés par téléphone et par message électronique (pour ceux qui ont communiqué leurs adresses électroniques).
7. **Du 17 au 23/11/2022**, les heureux gagnants devront effectuer le paiement et procéder à l'enlèvement des articles, à l'exception des engins.

N.B. : La caution sera comptabilisée comme faisant partie du paiement des lots gagnés.

8. En ce qui concerne les engins, si le paiement intégral des droits de douane et de l'offre n'est pas fait dans les 10 jours ouvrables après la notification d'attribution du/des lots, AfricaRice se verra dans l'obligation d'annuler la transaction et proposera l'article à la seconde offre la mieux-disante.
9. L'enlèvement des engins se fera dès que les formalités administratives et douanières de transfert de propriété seront finalisées (sur présentation des documents de paiement des droits de douane, de transfert de propriété et de paiement intégral du montant de l'offre).
10. Les droits de douane et autres frais imprévus éventuellement payés par le potentiel acquéreur ne seront pas remboursés par AfricaRice.
11. La vente des articles se fait « **en l'état** », sans aucune garantie de pièces ou de main d'œuvre de la part d'AfricaRice ; **aucune réclamation ne sera acceptée** pendant et après l'enlèvement.
12. Toute personne pour qui les conditions énoncées ci-dessus ne conviendraient pas est invitée à s'abstenir de déposer son offre.

N.B. : Le matériel est vendu en l'état (tel qu'il est exposé) et sans aucune garantie.